

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit.

Nom commercial

- OC 8064 : Résine finition 5 ml

UFI : 4300-W0XG-300H-G2JH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Emploi de la substance / de la préparation: Résine UV.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Identification société

CLAS Equipements
ZA de la Crouza
73800 Chignin - France

Tel : +33 (0)4 79 72 62 22
Mail : contact@clas.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoison de Paris, Tel: +33 (0)1 40 05 48 48.
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Skin Irrit. 2; H315, Skin Sens. 1; H317, Eye Dam. 1; H318, STOT SE 3; H335, Aquatic Chronic 3; H412.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement :

Danger

Contient : 2-hydroxyethyl methacrylate, 1,7,7-trimethylbicyclo,2,2,1,hept-2-yl,acrylate, Silan Coupling Agent, acide acrylique.

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Intervention :

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage :

-

Élimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autre étiquetage :

-

2.3 Autres dangers.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Les ingrédients ne sont pas considérés comme des perturbateurs endocriniens conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.»

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances :

Le produit est un mélange.

3.2 Mélanges :

N°CAS/EINECS	N°REACH	Nom chimique	%	Classification
868-77-9 / 212-782-2	-	2-hydroxyethyl methacrylate	25-40	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1. H315, H317, H319.
5888-33-5 / 227-561-6	-	1,7,7-trimethylbicyclo,2,2,1,hept-2-yl,acrylate	15<25	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2 H315, H317, H319, H335, H411.
- /-	-	Silan Coupling Agent	5<10	Eye Dam. 1; H318.
79-10-7 / 201-177-9	-	Acide acrylique **/**	2,5<5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, STOT SE 3, Skin. Corr. 1A, Aquatic Acute 1. H226, H302, H312, H314, H332, H335, H400.

*Solvants organiques.

**Limites de concentration spécifiques- CAS 79-10-7 acide acrylique:

STOT SE 3; H335: C ≥ 1 %.

Une explication complète des phrases H se trouve au section 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au section 8, à condition d'être disponibles.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours.

- Généralités :** En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
- Après inhalation :** Fournir les premiers soins, du repos, de la chaleur et de l'air frais.
- Après contact avec la peau :** Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance.
Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés.
N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
- Après contact avec les yeux :** Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.
- Après ingestion :** Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance.
En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.
Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.
Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Le système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Traiter les symptômes.
Apportez la présente fiche de données de sécurité.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés.

Recommandé: mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers :

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.2.

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus. Evitez le contact direct avec le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Empêcher tout déversement dans les égouts, les cours d'eau et le sol/la terre. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent être contenus.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour les informations sur contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.2.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Le produit doit être utilisé uniquement pour les applications décrites dans la section 1.2

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle - valeurs limites d'exposition professionnelle.

Nom chimique	VLEP-8h	VLTC (ou VLE)	TMP N°	FT N°
Acide acrylique CAS 79-10-7	2 ppm 6 mg/m ³	10 ppm 30 mg/m ³	-	233

DNEL / PNEC :

-

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures techniques de prévention.

Assurer une bonne ventilation. Les concentrations dans l'air doivent être les plus faibles possibles.

Mesures générales de protection et d'hygiène.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains après l'avoir manipulé. Assurez-vous que des bassins oculaires sont installés près des postes de travail.

Généralités :

N'utilisez que les équipements de protection marqués CE.



Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains :

Portez des gants de protection. La situation de concrète de travail n'est pas connue. Contactez le fournisseur des gants pour obtenir de l'aide pour le choix d'un type de gants particulier. Notez que les gants élastiques s'étirent lors de leur utilisation. L'épaisseur des gants et leur durée de résistance aux déchirures est donc plus réduite. La température effective dans le gant est d'environ 35°C, tandis que le test standard EN 374-3 est effectué à 23°C. la durée de résistance aux déchirures est donc plus réduite avec un facteur 3.

Option : Gants en nitrile ≥480 minutes.

Épaisseur du matériau du gant : >0,45 mm.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection avec protections latérales (EN 166)

Protection de la peau :

Porter des vêtements imperméables.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement.

Les émissions provenant de ventilation ou du matériel de processus du travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation de protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique :	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur :	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données/ Non pertinent
Point d'ébullition :	Pas de données/ Non pertinent
Inflammabilité :	Pas de données/ Non pertinent
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Pas de données/ Non pertinent
Point d'éclair :	101°C
Température d'auto-inflammation :	Pas de données/ Non pertinent
Température de décomposition :	Pas de données/ Non pertinent
pH:	Pas de données/ Non pertinent
Viscosité cinématique :	3600 mPas - 40°C
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de données/ Non pertinent
Pression de vapeur :	Pas de données/ Non pertinent
Densité et/ou densité relative :	1,08 g/cm³
Densité de vapeur relative :	Pas de données/ Non pertinent
Caractéristiques des particules :	Pas de données/ Non pertinent

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Pas de données.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

10.4 Conditions à éviter :

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5 Matières incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans la section 1

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité aiguë :	Non classées.
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :	Provoque des lésions oculaires graves.
Respiratoires	Peut provoquer une allergie cutanée.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classées.
Cancérogénicité :	Non classées.
Toxicité pour la reproduction (fertilité) :	Non classées.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée :	Non classées.
Danger par aspiration :	Non classées.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Autres informations :

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substance : Acide acrylique
Espèce : Algue
Essai : EC50
Durée : 96h
Résultat : 0,17 mg/l

Substance : Acide acrylique
Espèce : Algue
Essai : EC50
Durée : 72h
Résultat : 0,04 mg/l

Substance : Acide acrylique
Espèce : Daphnie
Essai : EC50
Durée : 48h
Résultat : 95 mg/l

Substance : Acide acrylique
Espèce : Poisson
Essai : CL50
Durée : 96h
Résultat : 222 mg/l

Substance : Photoinitiator
Espèce : Algue
Essai : EC50
Durée : 72h
Résultat : 14,4 mg/l

Substance : Photoinitiator
Espèce : Daphnie
Essai : EC50
Durée : 48h
Résultat : 53,9 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité :

Pas de données.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données.

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas de données.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12.7 Autres effets néfastes :

Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales et nationales. Le code du déchet peut être sélectionné selon le code du catalogue européen des déchets (CED).

Collection de petites quantités, emballages propres et déchets.

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU: Le produit est non classifié pour le transport

14.2. ONU Nom d'expédition : Le produit est non classifié pour le transport

14.3. Classe de danger pour le transport : Le produit est non classifié pour le transport

14.4. Groupe d'emballage : Le produit est non classifié pour le transport

14.5. Dangers environnementaux : Le produit est non dangereux pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur : Non pertinent.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non pertinent

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). CE no 2020/878.

Autres informations : Les personnes âgées de moins de 18 ans ne doivent pas travailler avec ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les section 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

